

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 29 (1941)

Heft: 594

Artikel: Les femmes et la vie publique : deux "Frauenzentralen" cantonales ont pris ouvertement position dans des votations populaires...

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264151>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny

ADMINISTRATION

M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne

Compte de chèques postaux I. 943

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

ABONNEMENTS

SWITZERLAND Fr. 6.—

ÉTRANGER » 8.—

Le numéro » 0.25

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

ANNONCES

11 cent. le mm.

Largeur de la colonne : 70 mm.

Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est
délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de
l'année en cours.

Pour accomplir de grandes
choses, il faut l'amour de la
justice, le dévouement constant
à une grande cause, et une foi
inaltérable dans le succès final
de ce qui est juste.

John BRIGHT.

La situation professionnelle et la formation des travailleurs sociaux en Suisse

La Commission consultative des questions sociales de la S. D. N. avait mis à l'ordre du jour de sa dernière session qui fut convoquée l'étude de la situation des travailleurs sociaux. C'est ainsi que la Suisse fut invitée, comme membre de cette Commission, à répondre aux questions posées, et que les Ecoles d'études sociales de Zurich et de Genève furent chargées de faire les enquêtes nécessaires. Les résultats de ces enquêtes, nous les trouvons dans les travaux de diplôme de deux jeunes travailleuses sociales.

Il est impossible de donner ici un compte-rendu de ces études très documentées et fouillées, illustrées par de nombreux tableaux statistiques. Nous ne pouvons qu'effleurer les différents aspects du problème en renvoyant les lecteurs que cela intéresse spécialement au fascicule de mars-avril 1940 de la *Revue suisse d'utilité publique*, où ces travaux ont été publiés. Remarquons aussi que les enquêtes datent de 1938, et il est à prévoir que les perturbations politiques et sociales du temps présent modifieront les données d'avant guerre; mais il est intéressant de se rendre compte de ce qui avait été organisé avant la catastrophe de 1939, et nous osons espérer que l'évolution du travail social se fera sur les bases saines dont ces travaux sont le témoignage.

Comme chaque fois lorsqu'il s'agit de répondre à un questionnaire de ce genre, la première évidence est celle de l'extrême diversité qui se manifeste dans notre pays. Les partisans de l'unification trouveraient là matière à s'impatisser, tandis que les bons fédéralistes noteraient une fois de plus ce qu'il y a là de profondément humain et sain, car plus que partout ailleurs, la structure géographique, les besoins réels et les traditions régionales doivent inspirer l'organisation du travail social. Sans doute, en considérant spécialement les questions de salaires, d'assurance-maladie, de vacances et de retraites des travailleurs sociaux, sommes-nous tentés de désirer pour eux l'établissement de leurs fonctions, alors qu'au contraire, quand nous pensons aux domaines sur lesquels porte leur activité, nous en jugeons autrement. Dans certains milieux, on regrette même que le travail social soit devenu professionnel et payé; n'est-il pas né, dit-on, de la charité chrétienne, et ne demande-t-il pas une vocation spéciale, un amour du prochain incompatible avec des questions d'intérêt personnel? Mais si en matière d'assistance nous avons l'horreur du fonctionnarisme impersonnel et trop facilement inhumain, nous voyons cependant un grand avantage dans le fait que les travailleurs sociaux professionnels sont et peuvent être entièrement à la disposition de la cause qu'ils servent, et que, par leur officialité même, ils sont investis d'une autorité qui manque à leurs collègues occasionnels bénévoles. Enfin il est juste qu'un travailleur, quel qu'il soit, gagne sa vie. Les religieux, précurseurs des travailleurs sociaux, étaient, de par

L'abonnement au „Mouvement“ à moitié prix

Dès maintenant, et jusqu'au 30 juin prochain, nous servirons à tout nouvel abonné qui en effectuera le paiement un abonnement au „Mouvement“, valable jusqu'au 31 mars 1942, et cela exactement à moitié prix, soit pour la somme de 3 frs au lieu de 6 frs.

Nous rappelons que ce geste hardi de propagande a pour but, en augmentant le chiffre de nos abonnés, de faire baisser notre prix de revient d'imprimerie, actuellement de 23 centimes l'exemplaire, à 13 centimes, et nous remercions chaleureusement tous ceux qui, soit nous ont procuré de nouveaux abonnés à ce taux réduit, soit nous ont versé la somme correspondante en nous chargeant de l'employer « à faire ainsi des heureux ».

Compte de chèques postaux N° 1. 943. Seuls, de nouveaux abonnés sont mis au bénéfice de ce prix spécial si avantageux.

GROUPEMENT „LA FEMME ET LA DÉMOCRATIE“

Journée des Femmes suisses pour le 650^{me} anniversaire de la Confédération

Samedi 28 et dimanche 29 juin à Lucerne

Nos libertés sont notre plus grand bien

Samedi 28 juin à 19 h. 30 au Kunsthaus

1. Contre l'absorption par l'Etat de la personnalité individuelle :

M^{lle} Verena BORSINGER, D^r en phil., Lucerne (en allemand)

2. Notre liberté familiale et professionnelle :

M^{me} LEJEUNE-JEHLE, Kölliken, Argovie (en allemand)

Discussion.

Dimanche 29 juin à 10 h. 15, Salle du Grand-Conseil

3. Notre liberté économique :

M^{lle} E. NÆGELI, D^r ès-sciences économiques, Zürich (en allemand)

4. Liberté de parole et d'association :

M^{lle} Alice ARNOLD, D^r en droit, Genève (en français)

5. Responsabilités et droits du citoyen :

M^{lle} Ida SOMAZZI, D^r en phil., Berne (en allemand)

PÈLERINAGE AU RÜTLI

Messages aux femmes suisses dans les quatre langues nationales
Invitation cordiale à chacune

Renseignements pratiques

Hôtels recommandés : Hôtel Vierwaldstätterhof, Hôtel Schiller, Hôtel Continental. Prière de retenir sa chambre à l'avance. Quelques logements gratuits sont aimablement offerts par des Lucernoises.

Pèlerinage au Rütli : Départ en bateau de Lucerne à 13 h. 08. Billet collectif. Retour à Lucerne, soit par bateau à 19 h. 32, soit par chemin de fer (Départ de Brunnen à 18 h. 27). Repas de midi sur le bateau : 3 fr. 50 par personne, pique-nique 2 fr. 50 par personne. Souper du samedi soir au Kunsthaus : 2 fr 50 par personne.

Inscriptions pour les repas, et demandes de logements gratuits : S'adresser avant le mercredi 25 juin à M^{me} Müller-Türeke, Guggstrasse 21, Lucerne.

Billets C. F. F. pour Lucerne : Billets simple course valables pour le retour, à condition d'être timbrés à l'Exposition nationale des Beaux-arts à Lucerne. Suppléments d'express en sus.

Indemnités de voyage : S'adresser aux Comités respectifs des Associations suisses membres du Groupement.

leur appartenance à une congrégation, à l'abri du besoin. La valeur du travail dépendra toujours de celui qui l'exécute, sous n'importe quel régime.

L'enquête dont nous parlons porte sur les points suivants : prévoyance sociale et assistance concernant l'enfance, la jeunesse, la femme, la famille, orientation professionnelle, assistantes de fabriques, de paroisse, de police, assistantes sociales d'hôpitaux et infirmières visiteuses, dispensaires antituberculeux et d'hygiène sociale, tutelle officielle et avocats des mineurs. Les grandes villes marchent tout naturellement en tête avec des organisations officielles bien comprises; Zurich et Berne tout spécialement ont beaucoup développé leurs services sociaux depuis la dernière guerre. Le canton de Zurich possède dans ses secrétariats régionaux de l'enfance un véritable réseau d'institutions de prévoyance et de protection. Partout nous constatons la tendance à passer de l'initiative privée aux services communaux ou cantonaux. Le processus est très simple: on s'engage dans une voie d'entraide qui s'avère plus dispendieuse qu'on ne l'avait prévu; il faut faire appel aux subventions officielles, et peu à peu la commune ou le canton, obligés de surveiller l'emploi de leurs deniers, prennent eux-mêmes en main l'administration de l'œuvre. A côté des institutions officielles et privées, il en est de mixtes, soit que les initiateurs gardent une certaine autonomie malgré les subsides de l'Etat, soit que l'Etat fasse appel à la collaboration bénévole de certaines personnalités ou de sociétés féminines: tel le canton de Bâle qui a remis la surveillance des enfants placés à la Centrale féminine.

(La suite en 3^{me} page)

A. de M.

Le „Conseil de la famille“ à Neuchâtel

En réponse à la question que posait — peut-être indiscrètement — notre dernier numéro quant à la place des mères de famille dans ce nouveau « Conseil », une de nos abonnées veut bien nous communiquer la liste provisoire des membres. Nous y constatons que, sur les 68 membres de cette liste, 13 sont des femmes: donc pas tout à fait le cinquième; et de plus, de ces 13 femmes, pas même la moitié, soit 6, sont des femmes mariées. On nous dit, il est vrai, qu'il n'a pas été possible à certaines des Associations féminines invitées à se faire représenter de déléguer à cette fonction des mères de famille, ce qui est assurément grand dommage.

Il est certain que l'on peut être reconnaissant aux initiateurs de s'être adressés pour leur demander leur participation à des Sociétés telles que l'Union chrétienne des jeunes filles, les Amies de la Jeune Fille, la Société d'utilité publique des femmes suisses, l'Union féministe; mais nous ne pouvons nous empêcher de regretter d'autre part que l'on ne se soit pas inspiré davantage du véritable modèle de la famille qui est basé sur l'union d'un homme et d'une femme et non pas de cinq hommes en face d'une femme! Peut-être nous répondra-t-on qu'on l'aurait bien voulu, mais que, ce Conseil étant formé de représentants d'institutions et de groupements, et les pasteurs, les professeurs, les commerçants, les secrétaires syndicaux ou corporatistes masculins étant beaucoup plus nombreux dans ces carrières que les femmes, force a bien été de s'adresser à eux. La morale de l'histoire serait donc que, si nous voulons que les femmes coopèrent étroitement à la solution de problèmes les concernant

autant — nous dirions même davantage! que les hommes, tel que celui de la protection de la famille, il est indispensable qu'elles occupent bien davantage de charges et de fonctions. A bon entendeur...

Les suffragistes bernoises étudient un plan de campagne

Les présidentes des groupes suffragistes que compte le canton de Berne, et que ne lie encore entre elles aucun lien, comme c'est le cas pour Vaud et Neuchâtel, ont avec raison estimé utile, vu la constante mise à contribution des femmes dans tous les domaines, de se réunir pour examiner les possibilités d'une action cantonale commune. A la suite de cette rencontre, qui a eu lieu à Berne, l'autre semaine, une Commission d'études, composée essentiellement de jeunes avocates, a été chargée d'examiner sur quelles bases juridiques pourrait être présentée une demande d'introduction du suffrage féminin, soit cantonal, soit communal. Cette Commission présentera son rapport après les vacances d'été.

Les femmes et la vie publique

Deux „Frauenzentralen“ cantonales ont pris ouvertement position dans des votations populaires...

...et nous les en félicitons chaleureusement! Trop souvent en effet, et exception faite, bien entendu, des groupements suffragistes, nos Sociétés féminines se tiennent craintivement à l'écart de toute action publique, si directement qu'elles puissent être concernées par les questions soumises aux électeurs, et arbitrent cette attitude timorée derrière le prétexte toujours commode que « leurs statuts leur interdisent de « faire de la politique! » C'est toujours la même confusion, consciente ou non, entre l'appartenance à un parti politique, et l'intérêt pour la chose publique, pour la vie de la Cité (du grec *Polis* — cité) dont tant d'aspects intéressent les femmes au premier chef. Honneur donc aux *Frauenzentralen* d'Argovie et de Zurich d'avoir secouru ces préjugés peureux, et d'être bravement entrées en campagne au cours de ces dernières semaines!

Dans le canton d'Argovie, c'était au sujet d'une nouvelle loi scolaire, dont toutes les dispositions ont été étudiées par les Sociétés féminines, qui ont ensuite organisé une grande assemblée publique au cours de laquelle orateurs et oratrices ont chaudement recommandé aux électeurs de voter oui. Cette recommandation a été suivie, et les femmes argoviennes peuvent se féliciter de ce succès. Car la nouvelle loi contient d'excellentes dispositions, aussi bien au point de vue éducatif et professionnel qu'au point de vue féminin. Au point de vue éducatif: elle introduit l'enseignement ménager dans les 8^{me} et 9^{me} années d'école, et dans les cours complémentaires; au point de vue professionnel, elle règle la formation des apprenties, et prévoit la création d'écoles professionnelles pour jeunes filles; au point de vue féminin enfin, elle établit l'égalité de traitement entre instituteurs et institutrices, l'égalité des subsides entre écoles de filles et écoles de garçons, et reconnaît aux femmes le même droit qu'aux hommes à faire partie des autorités scolaires. On voit que si les Argoviennes avaient eu trop grand peur de « faire de la politique » pour soutenir cette loi, elles auraient vraiment manqué une belle occasion de réaliser d'importants progrès dans leur canton.

Les Zurichoises ont été moins heureuses, puisque la loi introduisant l'assurance-vieillesse dans le canton de Zurich a été repoussée, comme on le sait, en votation populaire le 25 mai. Nous avons déjà eu l'occasion de parler de cette loi, et les Sociétés féminines zurichoises avaient réussi à obtenir, après

une vigoureuse campagne, une importante modification qui mettait les femmes sur le même pied que les hommes, alors que le projet primitif leur attribuait des primes sensiblement inférieures à celles des hommes, tandis que le taux de leurs versements était identiquement le même ! Cette injustice réparée, la loi présentait d'excellentes dispositions, et son échec a été une déception dans bien des milieux, non seulement féminins, mais travailleurs. Il est vrai que l'un des motifs que l'on a donné pour son refus a été celui de la prévision à brève échéance de l'élaboration d'une loi fédérale d'assurance-vieillesse, qui rendrait inutiles des dispositions cantonales; et ceci permet de garder un certain espoir de voir bientôt la Suisse réaliser, enfin ! une mesure sociale pour laquelle nous nous sommes laissés distancer par nombre de pays.

Notons encore que, dans les deux cas, le concours des *Frauenzentralen* avait été demandé par les autorités des deux cantons, ce qui marque bien l'importance attachée par elles à la collaboration féminine.

E. Gd.

Une opinion masculine sur le suffrage féminin

...Les raisons d'accorder aux femmes les mérites politiques qu'aux hommes me paraissent si évidentes que j'hésiterais à les formuler une fois de plus. Mais je dirais volontiers pourquoi, en ce moment précis de l'histoire de notre pays, le vote du Grand Conseil neuchâtelois m'a profondément réjoui et pourquoi j'y attache, comme fédéraliste et comme démocrate, une grande importance.

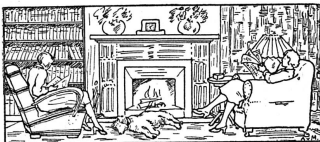
Le fédéralisme est trop souvent préconisé parmi nous sous une forme négative, comme une attitude de défense contre des empiètements du pouvoir central. J'aime mieux l'entendre vanter comme un facteur de progrès, un moyen de faire sur le terrain cantonal des expériences qui pourront, si elles réussissent, être étendues ensuite à toute la Confédération. Tenter une expérience comme celle dont il s'agit, c'est faire preuve d'un fédéralisme positif et constructif, dont un partisan de la souveraineté cantonale ne peut que se réjouir.

On entend dire que notre démocratie manque de « dynamisme ». Après les conquêtes qu'elle a réalisées au cours du XIX^{me} siècle, elle ne fait trop souvent que défendre ses positions — et, de ce fait seul, elle les défend mal. La vraie manière de défendre aujourd'hui la démocratie, c'est de l'étendre. Les mesures, si prudentes soient-elles, de donner aux femmes des droits politiques sur le terrain communal, marquent un pas en avant et témoignent chez les membres de l'autorité législative neuchâteloise d'une foi démocratique dont je suis heureux et fier.

Pierre Bover

professeur à l'Université de Genève

Si notre journal vous intéresse, aidez-nous à le faire connaître et à lui trouver des abonnés.



Les femmes et les livres

Un ouvrage sur les relations littéraires de la Suisse alémanique et de la Suisse romande

Autour de notre pays, les frontières se sont fermées. Chaque jour, les communications avec l'étranger deviennent plus difficiles et plus lentes. Réduits à vivre de notre propre vie, autant sur le plan spirituel que sur le plan économique, il est essentiel pour nous de connaître la nature et la fréquence des rapports littéraires et des échanges intellectuels qui relient entre elles les diverses parties de la Suisse; plus particulièrement la Suisse alémanique et la Suisse romande.

Cette question a été traitée magistralement par Mme Trudi Greiner¹ dans un ouvrage paru à Berne à la fin de l'an dernier. Peut-être le point de vue de l'auteur n'est-il pas toujours

¹ Trudi GREINER: *Der literarische Verkehr zwischen der deutschen und welschen Schweiz*, Ed. Paul Haupt, Berne.

Le Comptoir neuchâtelois et l'activité féminine

Aucun nom féminin ne figure parmi ceux des organisateurs du Comptoir Neuchâtelois ou, en général, parmi les noms présidant à la grande « quinzaine » qui vient d'attirer à Neuchâtel une foule de touristes avides de voir les représentations de *Nicolas de Flue*, de visiter le Salon romand du Livre, le Salon des artistes neuchâtelois ainsi que les stands de l'industrie et du commerce. Mais partout se manifeste, visible ou cachée, cette activité suivie, tenace, inventive, qui est le propre de la femme. Cela frappe particulièrement dans les halles du Comptoir.

Voici tout d'abord les héroïnes de la patience désintéressée, celles qui demeurent sur place des heures, des journées, sans prendre le temps de passer au restaurant. Elles aident, assistent, remplacent les exposants. Ce sont les épouses, les sœurs, les belles-sœurs, les fiancées, les cousines, les mamans...

Je remarque la mère d'un artiste graveur tombé malade au dernier moment. Dans le cagnot tapissé d'images qui lui sert de salle d'exposition, elle a apporté un pliant, un thermos et quelques sandwiches. Cela suffira pour tenir de 9 heures du matin à 8 heures du soir — moment où — libérée de son bébé — la jeune épouse de l'artiste prendra la relève. Ailleurs, un commerçant se promène — peut-être bien que c'est dans l'intérêt de son stand; — pendant ce temps, sa sœur et sa fiancée rivalisent de grâce pour attirer la clientèle.

Les demoiselles de comptoir, les serveuses, les distributrices de prospectus ou de billets de loterie, elles aussi sont à l'œuvre; on les voit partout, la sourire aux lèvres, ne marquant pas la moindre fatigue, résolues dans la bousculade des grands jours, profitant des acclamations pour battre le rappel et engager des entretiens personnels.

Et puis, il y a les exposantes: A part un stand remarquablement monté en articles de sport, et divers petits étalages: accessoires pour machines à coudre, articles pour nettoyage des métaux précieux, etc., les expositions féminines se

trouvent presque exclusivement dans la « Collectivité des Arts et métiers » — où elles se groupent avec un ou deux remarquables artistes ou artisans masculins. Les poteries de Mme M.-L. Lehmann, les verreries de Mme Furer-Denz, le magnifique assortiment de porcelaines peintes à la main de Mme Neuhaus, les plateaux de Mme M. Ducommun, les gracieux tricots de Mme Bouvier, les bouchons ornés de costumes suisses de Mme Schinz, tout cela — dominé et encadré par les paysages à l'huile de Mme Marcelle Schinz et les jolis pastels de Mme Alice Peillon, — forme un ensemble des plus élégants et proclame le goût, le talent et l'ardeur au travail des femmes neuchâteloises.

Mais le but de toute visite est ici la crémiererie. Une reine couragieuse et souriante la dirige, celle qui, bien involontairement, s'est fait connaître à Neuchâtel sous le pseudonyme de « Mme Wodey ». Il lui faudrait beaucoup de paires d'yeux et que ses dix doigts fussent multipliés par dix pour faire face à l'invasion des rescapés de la restriction qui, à toute heure, assiègent son stand. A vrai dire, je crois que ce privilège lui a été accordé. Qu'au bout de la terrasse, dans le scintillement du lac, un client fasse le moindre signe — qu'à l'intérieur dans l'ombre du comptoir, il manque une table, que des amateurs pressés exigent à la hâte des chocolats ou des gâteaux, elle s'en aperçoit, elle fait signe à ses jeunes acolytes, elle sert la personne pressée, elle jette un ordre à l'officier, redresse une erreur de compte... Elle est partout, elle fait tout; et elle trouve moyen de saluer ses amis, de leur adresser la parole qu'il faut, de faire envoyer une glace ou un café à un comptoir éloigné dont le tenancier meurt de soif, de disposer des fleurs sur son étalage, et de placer de jolis napperons sur ses tables. Autour d'elle, tout se fait comme par enchantement, car elle est au milieu de tout, fée puissante tenant dans sa main la baguette magique de la bonne humeur.

Qui sait si ce rayonnement féminin — cette activité à la fois modeste et insistante des femmes — ne sont pas pour beaucoup dans le succès du Comptoir neuchâtelois, particulièrement brillant cette année?... M. G.-M.

Des enfants se rendent dans un abri souterrain (Gde-Bretagne).



Cliché U. i. S. E.

celui où se placerait un Suisse romand étudiant ces mêmes rapports. Peut-être le panorama qui se déroule sous nos yeux et qui embrasse la période de 1848 à nos jours n'est-il pas suffisamment situé dans l'histoire des relations morales qui, au cours des siècles, ont préparé l'incorporation des pays romands à la Confédération suisse. Quoi qu'il en soit, ces pages d'un intérêt soutenu et d'une documentation sûre viennent à l'heure où les renseignements qu'elles apportent sont indispensables à tout Suisse cultivé. Elles ne peuvent manquer d'avoir chez nous un grand retentissement.

Suivant pas à pas l'histoire des traductions d'ouvrages d'auteurs suisses, des critiques et des éloges réciproques, s'arrêtant aux points de jonction ou aux divergences pour jeter autour d'elle un regard scrutateur et avisé, Mme Greiner nous entraîne à une conclusion dégagée de tout parti-pris, comme de tout appauvrissement conventionnel, ou de tout défautisme intellectuel.

Chacun connaît l'alternative souvent discutée: Les deux Suisses doivent sacrifier à l'unité politique du pays les liens trop étroits qui les rattachent intellectuellement et moralement aux grandes nations avoisinantes. Afin d'être plus foncièrement suisse, il faut se garder d'être trop allemand ou trop français, s'efforcer de rester bien « de chez nous », en favorisant avant tous autres les échanges qui peuvent se faire à l'intérieur même du pays. Ou bien: Il ne peut y avoir de vie intellectuelle et morale que dans les bornes d'une culture et de son expression linguistique: *Une*

*terre, une langue.*¹ La littérature romande — ou si l'on aime mieux la vie intellectuelle des pays romands — ne peut exister que dans le cadre de la culture française; comme une province littéraire de la France, — cela alors même que la France ne s'est pas toujours montrée disposée à reconnaître cette parenté. C'est avec la France que les écrivains romands doivent chercher à resserrer les liens. La Suisse alémanique, de son côté, ne saurait avoir d'expression propre que dans le développement de l'expansion germanique moderne; les œuvres qui la représentent — même dialectales — ne se séparent point du vaste courant de la pensée et de l'expression allemandes. On sait que, dans une des parties du pays comme dans l'autre, de très grands artistes ont défendu cette thèse. Elle tend à nier l'existence de la Suisse autrement que comme une simple alliance politique défensive de petits pays différents les uns des autres qui, pour vivre, doivent forcément se rattacher à la culture d'ensembles plus vastes, mais dissemblable. Cela apparaît si certain à tel de nos écrivains (d'autre part Suisse entre les Suisses) qu'il a déclaré: « L'unité de la Suisse ne résulterait-elle que de certains « manques », de certains vides, dans les hautes régions du sentiment et de la pensée? La Suisse serait-elle neutre, non seulement politiquement mais, si je puis dire, « physiologiquement », avec toutes les conséquences qu'on devine? »²

¹ Titre d'une brochure de M. Alfred Lombard, prof. à l'Université de Neuchâtel.

² C.-F. Ramuz, dans la revue *Esprit*, oct. 1937.

Mme Greiner ne pouvait retracer l'histoire des relations littéraires de la Suisse alémanique et de la Suisse romande sans se heurter à cette apparente contradiction des points de vue et sans prendre parti. Elle l'a fait de la manière la plus inattendue et la plus concluante, en démontrant que, loin de s'exclure, les deux thèses en présence se prêtent un mutuel appui. Plus largement nous participerons à la culture française ou à la culture allemande, plus nous enrichirons le patrimoine intellectuel de la Suisse, mieux aussi nous exprimerons cette aspiration foncière à l'indépendance et à la libre collaboration qui fait la valeur humaine de la Suisse; ajoutons que, plus aussi seront fécondes nos tentatives d'échanges, cessant de se borner à de simples traductions d'intérêt local, elles deviendront des initiations réciproques à des œuvres d'une valeur universelle. Tel est bien, me semble-t-il, la position prise par Mme Greiner lorsqu'elle déclare:

On voit que le développement littéraire en Suisse ne se laisse pas réglementer ou enfermer dans des systèmes de relations. C'est précisément cette richesse de possibilités qui constitue son caractère le plus précieux. Deux conclusions peuvent être tirées avec certitude de l'histoire des rapports littéraires entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. Une culture nationale suisse ne peut pas être provoquée artificiellement et n'est pas non plus souhaitable, parce qu'elle aboutirait à une étroitesse intellectuelle déplorable. — D'autre part, un effort pour se mieux connaître mutuellement et une mutuelle prise de contact d'une partie du pays à l'autre, n'équivalent point à un nivellement de la puissance créatrice et des particularités qu'assume celle-ci de part et d'autre. — Que ce contact produise ou non un effet stimu-